



Association pour l'amélioration
des transports du plateau de Saclay

Commentaires d'ATPS sur le plan de développement des transports de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay

Après une première note d'analyse produite en janvier, ce document synthétise les commentaires d'ATPS sur le document intitulé Plan de développement des transports en commun et des modes de transport alternatifs (CAPS, mai 2009). Ce document a été transmis le 3 juin 2009 à ATPS par la CAPS, puis présenté au Comité local des transports du 24 juin 2009. ATPS a eu l'interdiction de diffuser le document complet à ses adhérents ce qui en a notoirement compliqué l'analyse. L'AUT a également participé à l'analyse de ce dossier.

ATPS s'étonne des contraintes fortes qui ont été imposées à l'analyse du document par les adhérents de l'association. Elle souhaite pouvoir contribuer plus sereinement à l'analyse de documents clés pour l'aménagement du plateau.

ATPS soutient l'important saut **quantitatif et qualitatif** que constituerait la mise en œuvre de ce plan. ATPS salue la prise en compte des déplacements dans leur intégralité, transports en commun et moyens alternatifs. Elle prend acte du fait qu'il s'agit d'un plan **de transition**, qui demandera à être complété à court et moyen termes. ATPS s'interroge sur la corrélation entre ce plan et celui proposé dans le plan Campus.

ATPS demande que le **phasage** et le **budget** (en investissements et exploitation) soient précisés et discutés.

Concernant le réseau de transports en commun, ATPS apprécie positivement la proposition de lignes de **bus à haut niveau de service** (BHNS) selon des axes est-ouest et nord-sud. L'association n'a eu connaissance ni des fréquentations des **missions proposées**, ni des **points d'arrêt** modifiés. Sur l'ensemble des trajets, ATPS convient que la mise en place de SPTC partiels et de priorités aux feux sont des points forts tant pour l'exploitation que pour la communication ; **les aménagements proposés doivent néanmoins être détaillés**. La mise en place de **cadencements**, **l'extension de la plage horaire** et une meilleure desserte les **week-ends** vont dans le bon sens. La création d'un service correct en périodes de **congés** est une nécessité.

ATPS est très positive sur l'importance donnée à la **consolidation d'un axe nord-sud** Les Ulis - Jouy-en-Josas (actuelles lignes 269-02 et Phebus J/Z). Elle soutient la restructuration de la liaison Saclay - Versailles et appelle à une **clarification urgente du point de rabattement nord, l'idéal étant Versailles-Chantiers** demandant des aménagements lourds ou Viroflay. Elle approuve l'augmentation de la **fréquence de desserte du RER B au Guichet** en pointe et flancs de pointe. Elle soutient une desserte plus forte des Ulis. La réflexion devra se prolonger autour de la mise en place de **semi-directs** lisibles, accompagnée d'une refonte de la 06-07 pour ne pas diminuer la cadence sur le Moulon. Malgré une certaine hausse de fréquentation, une refonte de la **ligne Mobilien pôle-à-pôle 91-08 Les Ulis - Vélizy** devrait être considérée pour en augmenter l'utilité et l'efficacité.

Concernant l'axe « est-ouest plateau » Massy - Saint-Quentin-en-Yvelines (actuelle ligne 91-06), ATPS s'étonne fortement de **l'absence d'augmentation d'offre**, la ligne tendant à saturer sur le tronçon Massy - Ecole Polytechnique. Des véhicules plus capacitifs doivent être mis en place. La desserte par le Moulon

doit rester l'axe privilégié, et non une desserte directe par la RD36. En ce sens, elle soutient le prolongement du réseau de Palaiseau (20-03/07 réaménagée) pour desservir le campus de Polytechnique. Elle demande que l'accès au site de Polytechnique soit accéléré pour les bus (lenteur du système de badges).

Tout en reconnaissant que la vallée est densément peuplée, ATPS s'interroge sur la lisibilité de la nouvelle ligne BHNS « fond-de-vallée est-ouest » en doublon du RER B. Cette ligne devrait accompagner une refonte de l'offre offerte sur les lignes de cabotage. Elle apprécie la cohérence de la ligne Noctilien N122 avec cette proposition. Elle suggère que l'intersection de cette ligne avec le RER B à Palaiseau soit ajoutée.

Concernant la ligne 06-07, ATPS s'étonne de l'absence de perspective de développement, alors qu'il s'agit d'une des lignes les plus fréquentées du territoire et que le réseau actuel est trop complexe (06-07V et 06-07P !). La perspective de déménagement complet ou partiel de la faculté à moyen / long termes ne devrait pas décourager les collectivités locales de proposer des améliorations pour le moyen terme. D'une manière générale, le site de l'Université devrait être mieux relié au plateau (Moulon, Polytechnique).

ATPS confirme l'intérêt du prolongement des lignes 495/496 vers Saclay et demande des précisions sur la fréquence des missions sur ce trajet.

Concernant la ligne 39-04 prolongée Saint-Rémy - Versailles, actuellement peu fréquentée, ATPS est en faveur des modifications proposées. Elle apprécie le prolongement de ce « barreau » jusqu'à Versailles. Sans en nier l'intérêt, elle s'inquiète du manque de lisibilité des modifications proposées (St Aubin, Saclay).

Les autres lignes, notamment celles assurant un cabotage dans les communes des vallées, sortent du secteur de compétence d'ATPS (desserte du plateau de Saclay). Néanmoins, pour la ligne 39-08, un « Noctibus » les vendredi et samedi soirs (0h30) vers Chevry pourrait être bienvenu.

ATPS prend acte du fait que ce plan complétera le *Plan de circulations douces* que la CAPS a déjà avalisé, et qui reste à préciser et concrétiser. ATPS apprécie la volonté de la CAPS d'initier des projets innovants (vélos électriques) et l'encouragement à aller aussi loin que possible dans cette politique volontariste. Les vélos électriques profiter aux habitants de la CAPS, mais aussi à tous ceux qui travaillent sur le plateau (via des accords avec les entreprises, etc.), voire aux visiteurs occasionnels.

La gare multimodale du Guichet devra pouvoir gérer ce parc de vélos et offrir des services connexes : stockage, surveillance des vélos de particuliers, atelier de réparation (sur le modèle de l'association de réinsertion installée aux Ulis ?), etc. Ce développement de parcs à vélos modernes, sécurisés et de forte capacité doit s'accompagner d'espaces de stationnement devant les autres gares (sécurisés), les établissements publics et dans les rues. ATPS souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'aménager les bus pour le transport des vélos.

Enfin, toute action sur la voirie, en particulier au niveau des carrefours et des ronds-points, doit prendre en compte de manière volontariste la sécurité des piétons et de cyclistes.

ATPS apprécie positivement les propositions faites concernant le covoiturage et l'ébauche d'un système d'autopartage. ATPS insiste fortement sur la nécessité de prendre plus fortement en compte les publics étudiants pour ces systèmes. Le plan doit intégrer le développement de parkings relais à coût réduit ou nul à côté des gares.

ATPS appelle à une meilleure prise en compte des circulations piétonnes y compris pour les trajets plateau - vallée : mise en place de trottoirs, signalisation, etc. Les franchissements des voies ferrées, de la N118, etc. doivent être améliorés.

L'association se félicite de l'annonce de la CAPS de la poursuite de la mise en accessibilité pour laquelle le respect des textes en vigueur s'impose. ATPS appelle à ce que la proposition soit faite d'un système local de transport à la demande pour les personnes à besoins spécifiques.

ATPS apprécie positivement les propositions concernant la qualité de service (plan qualité transports avec les transporteurs). Un effort particulier devrait être fait pour l'information temps réel et l'équipement des points d'arrêt, notamment par l'ajout de distributeurs aux arrêts majeurs.

Au delà du rôle de lobbying et de soutien à la réalisation des PDE, l'Agence de mobilité devrait avoir un rôle clair de centralisation des informations en situation perturbée (travaux, etc.), pour la répercussion auprès des relais d'information (communes, entreprises, établissement de recherche et d'enseignement, associations). La « création de parcours » pour les usagers devra être concentrée pour des publics spécifiques.

ATPS insiste sur le besoin de clarifier la signalétique et les noms de ligne. L'utilisation de noms de scientifiques nous paraît contre-productive et complexe par rapport à l'emploi d'une lettre, d'un chiffre, d'une couleur, etc. Le territoire recevant de nombreux visiteurs étrangers, une signalétique au moins bilingue doit être mise en place.

Si elle est confirmée, la mise en place de ce plan devra être accompagnée d'opérations de communication et d'échange travaillées avec les associations et les communes.

En conclusion, ATPS se félicite de la prise en compte par la CAPS de corrections suggérées par l'association. L'association estime proportionnées et adaptées les propositions faites, sous réserve de prise en compte des observations importantes contenues dans le présent document. Elle soutient donc le Plan de transports proposé et appelle les collectivités à le soutenir financièrement.

ATPS, le 25 juin 2009,
<http://www.atpsaclay.fr/>